

LA RUCHE DU SOIN

Guide d'accompagnement



Ce projet a été rendu possible grâce au soutien de :



En collaboration avec :



Conception du jeu :

Geoffroy SIMON, [Game spirit](#)

Valérie WATILLON, [What if collective](#)

Murielle COIRET, [Fédération Laïque de Centres de Planning Familial \(FLCPF\)](#)

Textes :

Murielle COIRET

Graphisme : Vincent Pierre Joassin

Editeur responsable :

FLCPF Asbl

34 rue de la Tulipe, 1050 Bruxelles

N° d'entreprise : BE0 431 746 109

Remerciements :

La FLCPF adresse un remerciement particulier aux expert-es qui ont participé à élaborer les contenus du jeu : le Planning familial d'Aywaille avec Lauranne Renard, Sexologue ; la Zone de Police de Bruxelles Capitale-Ixelles avec Renaud Beck du Service d'Assistance Policière aux Victimes ; Safe.brussels avec Anita Biondo du centre Olista ; CARE-ULB avec Patricia Melotte ; Caroline Poiré, avocate au Barreau de Bruxelles ; Modus Vivendi avec Louise Moraldy ; le Service Verviétois d'Aide aux Justiciables (SVAJ) avec Noémie Béguin ; SOS Viol ; le Pôle des Ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales avec Joëlle Tetart, Coordinatrice du DIViCo Liège ; le service médiation sociale de Berchem-Sainte-Agathe ; Médecins du Monde Belgique avec Céline Glorie, le CVFE avec Audrey Kaspers ; le docteur Camille Point ; l'UPPL ; le CIRÉ asbl ; le service Famille et Mœurs et la cellule EVA de la Zone de Police de Bruxelles Ouest avec l'inspectrice principale Patrycja Kruczek ; Shahin Mohammad de la Collective F.R.i.D.A ; Silvia Terra Raphael et le projet RéZone midi #VIF ; Tels Quels asbl.

Les membres du Groupe d'Appui Méthodologique (GAM) du projet pour le Dépistage, la Prise en charge et l'Orientation des victimes de violences sexuelles et conjugales (2023-2025): Casa legal, CARE-ULB, Coordination provinciales de lutte contre les violences, le CPVCF, le CPVS de Bruxelles, Equal.brussels, la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF), la Fédération des Maisons Médicales (FMM), Fédération Wallonie Bruxelles, Médecins du Monde (MDM-BE), le projet Rézone midi #VIF, Vie Féminine, Safe.brussels, les six Zones de Police bruxelloises, Nour de San et Vanessa Guyot.

Textes et illustrations sous Copyright © des auteurices. Tous droits réservés.

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien de :



Table des matières

Introduction.....	4
Processus.....	4
Objectifs du jeu :.....	5
Avertissements et points d'attentions :.....	5
Le jeu comme support de sensibilisation :.....	6
Exploration des situations :	6
Situations dans lesquelles <i>La Ruche du soin</i> peut être jouée :.....	7
Quelques concepts :	7
Liste et liens vers les ressources mentionnées dans le jeu :	10
Associations et structures :	10
Sites internet et ligne d'écoute :	13
Outils et bibliographie :	13
Guide de ressources	15
NOTES	16

Introduction

La Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF) est une fédération de centres de planning, elle représente 42 centres à Bruxelles et en Wallonie. Elle est active dans la défense et la promotion de la santé et des droits reproductifs et sexuels, démarche qu'elle inscrit comme partie intégrante des droits humains, pour renforcer la liberté, l'égalité et la dignité de la population. Elle vise à défendre et développer des services interdisciplinaires de qualité et à assurer une information adaptée aux publics visés. La FLCPF est également un organisme reconnu en Education permanente ainsi qu'en Promotion de la santé.

Ce support, qu'est le jeu *La Ruche du soin*, s'inscrit donc dans un processus d'éducation permanente. Ce jeu a en effet la vertu d'aborder des situations fictives et de mettre de côté les positionnements hiérarchiques, car il s'agit d'un jeu collaboratif, où chaque joueuse, quelque soit son statut, son parcours et son expérience est à égalité avec les autres. Ainsi aussi bien en équipe, qu'en intersectorialité, ce jeu, au travers de l'exercice de décentrement qu'il permet, amène chacun·e à s'interroger sur ses pratiques, l'orientation et les angles d'approches déployés lors de son travail, avec un esprit critique. Il amène également chaque personne à questionner les enjeux sociétaux que chaque scénario amène et à faire le lien avec sa réalité concrète. Ce faisant, les joueuses tout en intégrant des connaissances et des savoirs partagés, renforcent leur agentivité.

Processus

Le projet DPO, pour Détection, Prise en charge et Orientation des Violences et Conjugales, est né suite à une demande des centres de planning familial, membres de la FLCPF, d'être outillés sur les violences sexuelles et conjugales.

Il s'inscrit dans la lignée de la Convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique en 2016. En 2018, la phase d'analyse préliminaire a permis la création de partenariats et du Groupe d'Appui Méthodologique, composé d'institutions et de structures issues de différents secteurs (police, justice, santé dont CPF, social, enseignement, et administrations publiques). Le projet a également bénéficié de l'expertise du Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles de Bruxelles et des Pôles Wallons de Ressources sur les violences conjugales, ainsi que du soutien de Safe.brussels, Equal.brussels et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif du projet est de co-construire des outils accessibles, pratiques et communs pour tous les professionnel·les confronté·es aux violences sexuelles et conjugales, quel que soit leur secteur d'activité. Chaque année, un colloque est organisé sur une thématique liée aux violences basées sur le genre, et des formations sont proposées tout au long de l'année.

La première phase du projet a permis d'élaborer l'outil DPO, une brochure visant à améliorer la détection, la prise en charge et l'orientation des victimes de violences sexuelles et conjugales. En 2020, quatre ateliers intersectoriels ont été organisés sur la détection, les besoins des victimes, la prise en charge et l'orientation, afin de collecter les contenus de la brochure. Au printemps 2021, une première version de l'outil a été soumise à des panels de test, puis adaptée et évaluée durant l'été. L'outil a été officiellement lancé en 2021. Plus de 300 professionnel·les de tous secteurs confondus y ont participé. Après le lancement de l'outil DPO, le projet a organisé des ateliers de sensibilisation pour le diffuser et permettre aux professionnel·les de différents secteurs de se rencontrer. Nous avons également, en février 2023, organisé un forum ouvert pour identifier les besoins de professionnel·les pour la suite du projet.

Au cours des actions que nous mettons en œuvre, nous avons observé que les professionnel·les sont nombreux et nombreuses à vouloir se rencontrer et travailler en intersectorialité afin de renforcer leur réseau et d'améliorer l'accompagnement proposé. Accompagner le mieux possible les victimes est un enjeu et une volonté commune à tous les secteurs. Beaucoup de professionnel·les souhaitent échanger en équipe ou avec leurs partenaires et manquent parfois de temps pour se rendre à des formations, de ressources et d'un cadre.

Le jeu collaboratif d'apprentissage entre pair·es sur l'outil DPO est donc un moyen de répondre à ces différents obstacles et une opportunité pour les professionnel·les de se renforcer mutuellement sur les violences conjugales et sexuelles. Il permet, en effet, grâce à des situations fictives de se sensibiliser sans se mettre dans une position d'inconfort (ce qu'aurait pu provoquer la discussion autour d'une situation réelle).

La création de cet outil a rassemblé des professionnel·les de différents secteurs : police, justice, santé, social, handicap, associatif, socio-culturel, enseignement et d'administrations et de services publics. Nous nous sommes aussi fait accompagné·es par deux expert·es, Nous avons tout d'abord commencé, en 2023, par organiser deux ateliers, un à Namur, un à Bruxelles, pour collecter les besoins des professionnel·les, identifier les éléments à éviter et les formats à privilégier. A la suite de ces ateliers et après en avoir fait la synthèse et l'avoir discuté avec les membres du GAM, nous avons organisé, en mai 2024, un atelier composé de 17 expert·es a permis de définir les situations et d'élaborer leurs contenus. Nous avons, par la suite, organisé un pré-test du jeu en septembre et un second en décembre. Ces deux sessions ont permis d'enrichir grandement les contenus des cartes. En 2025 nous avons finalisé les contenus, établi le graphisme et les supports et réalisé un dernier test du prototype en juin 2025. Nous avons aussi organisé un vote électronique pour choisir le nom du jeu. Au total, plus de 100 professionnel·les ont participé à l'élaboration de *La Ruche du soin*.

Objectifs du jeu :

- Les professionnel·les disposent d'un support ludique pour se sensibiliser à la détection, la prise en charge et l'orientation de violences sexuelles et/ou intrafamiliales
- Les professionnel·les disposent d'un outil qui leur permet d'explorer des situations spécifiques de vulnérabilités et ont des pistes pour leurs accompagnement
- Les professionnel·les de différents secteurs peuvent utiliser ce jeu pour échanger entre elleux ou avec des partenaires d'autres secteurs.

Avertissements et points d'attentions :

Ce jeu porte sur les violences sexuelles et intrafamiliales, par conséquent, certains passages peuvent heurter la sensibilité ou le vécu des joueuses. Nous invitons les participant·es à porter une attention particulière à leurs ressentis et à ceux de leurs collègues. Il est possible de faire des pauses ou de s'éloigner en cas de besoin. Un temps de débriefing est inclus à l'issue du jeu afin de permettre à chacun·e de partager son expertise, ses ressentis et son expérience du jeu.

 Les situations peuvent aborder – y compris de manière succincte- les points suivants : incestes, violences sexuelles, violences entre partenaires intimes, violences intrafamiliales, racisme, validisme, suicide, assuétudes, lgbt-phobies et les troubles du comportement alimentaire.

Ce jeu vise un public professionnel, prioritairement en première ligne, travaillant sur ou au contact de ces situations de violences sexuelles et/ou de violences intrafamiliales, de violences par partenaire intime.

Le jeu comme support de sensibilisation :

Quelques indications préliminaires :

Le public destinataire du jeu : Ce jeu s'adresse à un public de professionnel·les accompagnant ou pouvant accompagner des situations de violences sexuelles et/ou intrafamiliales. Il n'est pas nécessaire d'avoir des prérequis. Quel que soit les personnes avec qui vous jouez, nous vous invitons à échanger entre vous lors de la partie, car plus vous discuterez, plus l'échange et la partie sera riche.

Le matériel à prévoir : Il faut prévoir une table dégagée. Dans le cas où le jeu a été téléchargé, il faut prévoir les cartes du jeu ainsi qu'un objet qui pourra faire office de pion. Prévoyez au moins 4 enveloppes et 12 élastiques (3 par enveloppes) pour trier les cartes par scénario et par phase afin de vous faciliter la prochaine utilisation.

La durée : La durée du jeu varie en fonction du nombre de joueuses et des discussions. Nous vous recommandons de prévoir une plage horaire d'une heure minimum. Il est possible d'arrêter le jeu et de le reprendre ultérieurement, cependant la linéarité du parcours risque d'être plus délicate à retrouver.

Exploration des situations :

Le jeu permet d'explorer différentes situations vécues par des victimes de violences sexuelles et/ou intrafamiliales. Il est pensé pour que les professionnel·les puissent se projeter dans l'accompagnement des victimes, quel que soit leur parcours et leur expérience. Les joueuses sont dans la peau d'un·e professionnel·le dont on ne connaît ni l'identité, ni le service ou le secteur. L'équipe des joueuses fait donc corps avec un·e seul· professionnel·le dans le jeu.

S'agissant d'un jeu, la temporalité est grandement raccourcie par rapport à la réalité et certaines approches peuvent sembler schématiques, cependant, il n'y a pas d'erreur possible, pas de mauvais choix. Aucun des chemins proposés ne va dans une direction qui serait néfaste à la victime ou au professionnel·le, même si parfois bien sûr, la victime peut être en colère. Ces décisions éditoriales ont été prises afin de permettre aux professionnel·les de se sentir en sécurité lors des discussions qu'ils pourront mener en équipe, avec des partenaires et parfois en présence de dynamiques de pouvoir et de liens hiérarchiques. Ici toutes les joueuses sont à égalité. Chaque personne doit pouvoir s'exprimer et donner son avis. Il n'y a pas d'erreur. Pour autant, certaines fins peuvent être frustrantes mais elles correspondent à des réalités.

Le chemin emprunté se déroule au fur et à mesure et en fonction des choix pris par l'équipe de joueuses, certaines informations – parfois parcellaires – sont obtenues et permettent de mieux comprendre la situation et les besoins de la victime. Le jeu se veut être un support d'échange et de discussion sur différentes situations. Pourquoi tel chemin et telle action plutôt qu'une autre ? Qu'est-ce que vous feriez si vous étiez ce/cette professionnel·le ? Parfois ce à quoi les professionnel·les ont pensé se retrouve dans un autre parcours, parfois pas. L'objectif est de débattre et d'apprendre ensemble. Vous pouvez par exemple, à chaque étape, synthétiser ce que vous apprenez sur la victime, sur l'auteur, sur l'environnement, les ressources et les dynamiques en présence. À ce titre, vous pouvez aussi mobiliser l'outil DPO pour vous guider dans les interprétations que vous pourrez avoir.

Dans certains cas de figure, les informations données demeurent vagues.

Par exemple, pourquoi cette victime ne parle-t-elle plus à sa famille ? Qui est inclus dans le terme de famille ? Ses ami-es, ses parents, ses oncles et tantes, ses grand-parents ? Qu'est-ce qui se cache derrière une crainte formulée ? Quand la victime parle de rumeurs, évoque-t-elle son vécu ou une information reçue ? Si une victime adopte un comportement à risque, comment le comprendre sans la juger, qu'est-ce que cela peut signifier ? Quels sont les aspects que l'on peut accompagner ? Quels sont les aspects où nous ne pouvons plus agir ?

Les questionnements et interprétations sont multiples et peuvent amener à de riches discussions de groupes.

Situations dans lesquelles *La Ruche du soin* peut être jouée :

Si cela est possible nous vous recommandons de jouer avec des personnes avec qui vous n'avez pas l'habitude de travailler et/ou issues d'autres secteurs. Nous vous conseillons aussi d'avoir dans vos groupes des personnes hétérogènes en termes de genre, d'âge, d'expérience, etc. afin de diversifier les points de vue.

- *Lors de formations* : le jeu peut être utilisé comme un support de formation, pour traiter et illustrer différentes situations et mettre les participant.es en situation. L'intersectionnalité de plusieurs situations permet aussi de questionner l'accessibilité et l'inclusivité des services, de connaître des outils ou des services mais aussi de s'interroger sur l'existence de certaines barrières à l'accès aux services ;
- *Lors de formation en équipe ou de teambuilding* : Le jeu est conçu de manière collaborative et afin que chaque joueuses soit à égalité les un-es avec les autres, dans ce cadre, la hiérarchie s'efface pour laisser place aux discussions. La variété des cas permet aussi de débattre sur les démarches entreprises, sur ce qui pourrait être mis en place dans leur pratique par les joueuses, les situations permettent de débattre et une prise de recul sur des situations proches du réel mais fictives ;
- *Lors de temps de détente ou de moment informels* : La ruche du soin, bien qu'étant un *serious game* demeure un jeu et l'amusement et le décentrement que permet ce support peut aussi permettre de s'évader de son quotidien.
- *Seul-e ou à plusieurs* : Nous recommandons de jouer le jeu avec d'autres participant-es pour bénéficier de leurs perspectives, expériences et connaissances. Cependant cela n'est pas toujours évident pour des personnes pratiquant leur activité professionnelle en libéral, et qui sont parfois seul-e en cabinet. Bien que différent, le seul peut tout de même se jouer seul-e, il peut ainsi permettre de découvrir d'autres manières de fonctionner, ainsi que des ressources et outils, tout en donnant du grain à moudre en termes de réflexions sur la prise en charge des violences.
- *Au sein d'une équipe (pluridisciplinaire ou non) ou avec des partenaires* : Le jeu peut être utilisé en équipe, que celles-ci soit homogènes en termes de fonction et de secteurs, qu'en équipe pluridisciplinaire. Il est aussi possible de l'utiliser lors de réunions ou de temps de collaboration avec des partenaires externes. Nous observons cependant que plus les joueuses ont des profils diversifiés, plus les échanges seront riches.

Quelques concepts :

Ce jeu intègre des concepts relatifs aux violences sexuelles et aux violences intrafamiliales. Pour offrir aux joueuses un langage commun et une définition de ces termes, nous avons préparé un glossaire. Les concepts y sont présentés par ordre alphabétique afin de faciliter leur recherche par les joueuses :

- **Atteinte à l'intégrité sexuelle**¹ : Selon le code pénal « L'atteinte à l'intégrité sexuelle consiste à accomplir un acte à caractère sexuel sur une personne qui n'y consent pas, avec ou sans l'aide d'un tiers qui n'y consent pas, ou à faire exécuter un acte à caractère sexuel par une personne qui n'y consent pas. [...] Est assimilé à l'atteinte à l'intégrité sexuelle le fait de faire assister une personne qui n'y consent pas à des actes à caractère sexuel ou à des abus sexuels, même sans qu'elle doive y participer. » – [art. 417-7](#)
- **Contrôle coercitif** : Selon le site Ecoute violences conjugales, « On parle de contrôle coercitif dans une relation lorsque l'un des partenaires a une emprise psychologique sur l'autre. En d'autres mots, c'est quand l'agresseur utilise la contrainte pour forcer l'autre à agir d'une certaine façon afin d'obtenir ce qu'il désire. Ces comportements semblent de moindre gravité aux premiers abords. Toutefois, si l'on considère l'ensemble des actes, nous réalisons que les droits fondamentaux de la victime sont bafoués (liberté, dignité, sécurité). Le contrôle coercitif comprend deux stratégies, soit la coercition et le contrôle.² »
- **Inceste**³ : Le code pénal détermine l'inceste comme « les actes à caractère sexuel commis au préjudice d'un mineur par un parent ou allié ascendant en ligne directe, par un parent ou allié en ligne collatérale jusqu'au troisième degré, ou toute autre personne occupant une position similaire au sein de la famille des personnes précitées. » ([art.417-18](#)). Cependant, il est à noter qu'une définition plus large a été définie dans le *Cahier de recommandations. Pour une politisation de l'inceste et des réponses institutionnelles adaptées. Rapport d'expertise et recommandations*, qui a fait l'objet d'un travail conjoint coordonné par l'Université des Femmes et SOS inceste, en 2020. Leur définition, inspirée de celle de l'ONE en 1991 et de celle de SOS enfants (1994), est la suivante : « l'inceste est une violence sexuelle, celle-ci étant réalisée par un (des) parent(s) ou membre de la famille, même par alliance, de la victime. L'agresseur·e est donc une ou plusieurs des personnes suivantes : Le père, la mère, le beau-père, la belle-mère, pour peu que cette personne ait été mise clairement en position de substitut parental : dans tous les cas, nous parlerons d'inceste réalisé par un parent ; Un frère, une sœur, un demi-frère, une demi-sœur, les enfants d'éventuel·les beaux-parent·es, un cousin, une cousine, un oncle, une tante, un des grands-parents, le ou la compagne-compagnon stable d'un de ces individus : ici nous parlerons d'un inceste réalisé par un autre membre de la famille. Il apparaît que, dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des mineur·es. Les violences sexuelles incestueuses sont alors la manifestation, dans la sphère privée, de la relation de pouvoir inégale entre les femmes, les enfants et les hommes encore à l'œuvre dans notre société »⁴.
- **Intersectionnalité** : Selon Cyril Vettorato, « Le terme d'intersectionnalité désigne l'idée selon laquelle les formes d'oppression auxquelles sont soumis les individus ne font pas que s'additionner les unes aux autres, mais qu'elles sont imbriquées et se modifient mutuellement. Le mot intersectionnalité provient à l'origine d'une métaphore, celle du carrefour, du croisement de routes (intersection en anglais) : Kimberlé Crenshaw, qui est tenue pour l'inventrice du terme, s'est référée explicitement à cette image de la femme noire comme

¹ Loi modifiant le code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel, loi du 21 mars 2022 publié le 30 mars 2022, https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-21-mars-2022_n2022031330.html

² <https://www.ecouteviolencesconjugales.be/pourquoi-appeler/auteur/les-formes-de-violence/>

³ Ibid., 2022.

⁴ *Cahier de recommandations. Pour une politisation de l'inceste et des réponses institutionnelles adaptées. Rapport d'expertise et recommandations*, Coordination : Lucie Goderniaux, Université des Femmes / SOS Inceste Belgique, (Collection « Agirs féministes »; n°6), 2020, 105 p. 2020, p.13. <https://www.universitedesfemmes.be/se-documenter/categories/product/226-recommandations-pour-une-politisation-de-l-inceste-et-des-reponses-institutionnelles-adaptees-rapport-d-expertise-et-recommandations>

étant au croisement de multiples “avenues” représentant les différentes formes d’oppression auxquelles elle doit faire face. »⁵

- **Cycle de la violence** : Selon le site de Praxis asbl, le cycle de la violence « comporte quatre phases dont le but pour l'auteur est de maintenir son emprise sur l'autre : le climat de tension, la crise, la justification et la lune de miel. Les deux premiers agissent pour prendre le contrôle du ou de la partenaire : climat de menace et d'agression. C'est là que surviennent les violences. Les deux autres phases agissent pour récupérer le ou la partenaire : justification, culpabilisation et réconciliation. »⁶
- **Processus de Domination Conjugale** : Il s'agit d'un modèle conceptualisé par la québécoise Denise Tremblay. Selon le site DIVICO, « il permet de visibiliser les stratégies de contrôle et de domination des auteurs, en décrivant les mécanismes à l'œuvre dans le contrôle coercitif mais aussi les positionnements de protection des victimes et les co-apprentissages qui en découlent, expliquant l'écart d'intention et le risque de bascule vers une dynamique relationnelle chaotique. »⁷
- **Violences basées sur le genre (VBG)** : Les violences basées sur le genre peuvent être définie comme « un terme générique décrivant les actes préjudiciables commis contre le gré de quelqu'un en se fondant sur les différences établies par la société entre [les personnes identifiées les hommes et les femmes (le genre). Sont concernés tous les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée »⁸.
- **Viol**⁹ : Selon le code pénal, « on entend par viol tout acte qui consiste en ou se compose d'une pénétration sexuelle de quelque nature et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne ou avec l'aide d'une personne qui n'y consent pas. »- art [417.11](#)
- **Violence intrafamiliale (VIF)** : La circulaire du collègue des procureurs généraux près des cours d'appel [COL3/2006](#) définit la violence intrafamiliale comme « toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre membres d'une même famille, quel que soit leur âge ». La violence conjugale ou violence dans le couple ou violence entre (ex)-partenaires intimes, se définit comme suit dans la [COL4/2006](#) « toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre des époux ou personnes cohabitant ou ayant cohabité et entretenant ou ayant entretenu une relation affective et sexuelle durable ».

⁵ VETTORATO, Cyril, 2023. IV. Qu'est-ce que l'intersectionnalité ? In : REGARD, Frédéric et TOMICHE, Anne, Déconstructions queer Les fondamentaux. Paris : Hermann. Hors collection, p.101-138. DOI : 10.3917/herm.regar.2023.01.0101. URL : <https://shs.cairn.info/deconstructions-queer--9791037032140-page-101?lang=fr>.

⁶ <http://www.asblpraxis.be/violences-conjugales/cycle-violence>

⁷ <https://www.divico.org/liege/ressources>

⁸ Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, Réduction des risques, promotion de résilience et aide au relèvement, IASC, 2015. https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf

⁹ Op cit, 2022

Liste et liens vers les ressources mentionnées dans le jeu :

Vous trouverez ici la liste des structures, des lignes d'écoute, des sites internet et la bibliographie que nous avons mobilisé.

Associations et structures¹⁰ :

- [ADDE – Association pour le droit des étrangers](#) : L'association propose des activités pour les professionnel·les et le public. Elle propose des permanences sur le séjour, le social, le droit international, le mariage, la filiation, la nationalité ainsi que des accompagnements pour des victimes de violences intrafamiliales.
- [Association pour la solidarité étudiante de Belgique](#) : lutte contre la précarité étudiante en proposant des paniers alimentaires accessibles aux étudiant·es inscrit·es dans l'enseignement supérieur. L'inscription se fait en ligne avec preuve d'études, et une participation de 5 € est demandée pour chaque panier.
- [Bureau d'aide juridique aux victimes \(Wallonie/ Bruxelles\)](#) : informe et accompagne les victimes tout au long de la procédure judiciaire. Présent dans chaque arrondissement judiciaire, il offre un soutien pratique et personnalisé pour comprendre ses droits et démarches
- [Casa legal asbl](#) : C'est une association qui regroupe avocat·es, des juristes, des psychologues, des médiatrices et des assistant·es social·es. Elle traite des matières suivantes : droit pénal, droit des étrangers, droit de la famille et des personnes, droit de la jeunesse, droit social et droit international et européen. L'association propose des services à l'égard des bénéficiaires : permanence sociojuridique, médiation, défense juridique (avec des avocates et des assistantes sociales). L'association propose aussi des formations et des ateliers de décroisement à destination des professionnel·les, ainsi qu'un service d'aide aux professionnels sur le droit des étrangers et le droit de la famille.
- [Cellules EVA – police](#) : est un service spécialisé de la police de Bruxelles, composé de policier·es formé·es à l'accueil des victimes d'agressions sexuelles et intrafamiliales. Soutien immédiat, accompagnement juridique et orientation vers services adaptés, gratuit et confidentiel. Il existe 6 cellules EVA à Bruxelles, toutes avec un fonctionnement propre.
- [Centre de prévention du suicide](#) : 0800 32 123. Ligne anonyme, gratuite et disponible 24/24. Cette ligne est pour les personnes ayant des pensées suicidaires, des proches qui s'inquiètent ou qui ont perdu quelqu'un·e, les professionnel·les.
- [Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles CPVS-](#) : offrent un accompagnement médical, psychologique et juridique aux victimes de violences sexuelles. Les soins sont assurés en un seul lieu par une équipe pluridisciplinaire formée, avec accueil 24h/24 et conseils pour les proches et les professionnel·les
- [CiRé asbl](#) : Le CiRé travaille pour les droits des personnes exilées, avec ou sans titre de séjour, iels proposent des activités à destination de ces publics et des professionnel·les. Ils ont une école de français, accompagne des familles pour acquérir un logement, accompagnent des demandeuses d'asile, proposent un accompagnement pour les équivalences.
- [Collective F.R.i.D.A](#) : lutte contre les violences sexistes et validistes. Il propose écoute, accompagnement et actions de sensibilisation, en mettant l'accent sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et des minorités.

¹⁰ Si votre structure est mentionnée et que vous souhaitez apporter une modification, nous vous remercions de nous contacter à : mcoiret@planningfamilial.net

- [**CPVCF**](#) : est un centre spécialisé dans l'accompagnement des personnes concernées par les violences conjugales et intrafamiliales. Il propose écoute, aide sociale, hébergement confidentiel et espaces de parole individuels et collectifs. Il intervient aussi auprès des institutions et professionnels pour la formation et le relais vers les victimes.
- [**DIVICO**](#) (Liège et Brabant Wallon) : Le DIViCo est un dispositif de coordination interdisciplinaire dédié aux situations critiques de violences conjugales. Il agit comme une cellule de crise, mobilisée par les professionnel·les lorsqu'un danger est identifié et évalué grâce à l'outil Evivico.
- [**Espace VIF**](#) (Namur) : est un dispositif dédié à la prise en charge des violences intrafamiliales graves et complexes. Il offre un lieu confidentiel d'évaluation du danger, de concertation interdisciplinaire et d'orientation vers des services adaptés. Il est accessible aux victimes, en plus des professionnel·les. Le dispositif a une antenne locale à Andenne.
- [**Fairwork Belgium**](#) : est une organisation qui informe et soutient les travailleurs migrants en Belgique, en particulier ceux sans droit de séjour ou avec un statut précaire.
- [**Femmes de droit**](#) : soutient et promeut les droits des femmes et des minorités subissant des oppressions systémiques. Elle agit selon trois axes : information juridique, soutien (permanences téléphoniques et juridiques, orientation vers avocat·es), et actions (collaborations, plaidoyer, lutte contre les violences sexistes et gynécologiques).
- [**FLCPF- Fédération Laïque de Centres de Planning Familial**](#) : est une fédération de centres de planning familial. Elle défend les droits sexuels et reproductifs comme des droits humains fondamentaux. Elle soutient 42 centres en Wallonie et à Bruxelles, dont 21 pratiquent des interruptions de grossesse. La FLCPF propose des ressources via son centre de documentation, le CEDIF. Elle est aussi reconnue en promotion de la santé et en éducation permanente.
- [**GAMS**](#) : est une asbl de lutte pour l'abolition des mutilations génitales féminines (MGF) en Belgique et à l'international. L'association mène des actions de prévention, de protection, d'accompagnement psychosocial, de formation et de plaidoyer.
- [**Label Kids Friendly \(Bruxelles\)**](#) : est un label bruxellois qui valorise les organismes accueillant les familles avec enfants, en particulier les familles monoparentales. Il identifie et soutient les structures qui adaptent leurs services pour faciliter les démarches et renforcer une société plus inclusive.
- [**LVA \(Lawyers Victims Assistance\)- Bruxelles**](#) : offre une aide juridique gratuite et confidentielle aux victimes de violences sexuelles et conjugales.
- [**Maisons arc-en-ciel**](#) : sont des lieux d'accueil et de soutien pour les personnes LGBTQIA+. Elles proposent écoute, accompagnement social et juridique, activités culturelles et sensibilisation, afin de promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations. Leur équivalent à Bruxelles est la [**Rainbow House**](#).
- [**Olista \(Bruxelles\)**](#) : Olista est le centre régional bruxellois dédié aux violences intrafamiliales. Il coordonne les acteurs psycho-médico-sociaux, juridiques et policiers pour traiter les situations complexes. L'équipe évalue les risques, accompagne les professionnels et met en œuvre des protocoles intersectoriels comme le 458ter et le PMS+J
- [**OXO asbl**](#) : qui accompagne institutions et équipes dans la prévention des violences sexistes et sexuelles. Elle propose formations interactives, ateliers sur le stress vicariant et la fatigue de compassion, ainsi que consultance et supervisions pour renforcer les pratiques professionnelles et promouvoir l'égalité des genres avec une approche sensible à l'intersectionnalité.
- [**PMS**](#) : Les Centres PMS (Psycho-Médico-Sociaux) sont des services gratuits accessibles aux élèves et à leurs familles, de la maternelle à la fin du secondaire, pour aborder la scolarité, la santé, la vie familiale ou l'orientation.

- [PSE](#) : Les Services PSE (Promotion de la Santé à l'École) accompagnent les élèves de la maternelle au secondaire dans le suivi de leur santé physique, mentale et sociale.
- [SIREAS](#) : propose un soutien social, juridique et psychologique, des formations en insertion socioprofessionnelle, et des activités d'éducation permanente.
- [Pôle de ressources en violences conjugales](#) : soutient les professionnel·les de première ligne en Wallonie et à Bruxelles. Il offre des formations, des outils et de l'accompagnement pour améliorer la détection, l'orientation et la prise en charge de ces situations.
- [Programme « Alcool et vous », CHU Brugman](#) : est un programme confidentiel et sans jugement, dédié à la prévention et à l'accompagnement autour de la consommation d'alcool. Il propose des sessions pour faire le point sur sa consommation et obtenir des informations.
- [PsyBru](#) : plateforme bruxelloise qui facilite l'accès à des soins psychologiques de proximité. Elle permet de trouver rapidement un·e psychologue selon ses besoins (âge, langue, spécialisation), avec rendez-vous disponibles dans des délais courts.
- [Relais famille mono \(Wallonie\)](#) : Le Relais Familles Mono est un dispositif d'aide et de soutien aux familles monoparentales en Wallonie, de la Fédération des Services Sociaux. Il s'appuie sur un réseau de travailleurs sociaux implantés dans différents centres de services et sur un centre d'appui qui coordonne, forme et accompagne ces relais.
- [SAPV- Service d'Assistance Policière aux Victimes](#) : Accueil gratuit et confidentiel pour victimes, proches ou témoins d'infractions. Le SAPV offre un soutien psychologique immédiat, aide pratique (plainte, démarches administratives), accompagnement lors d'auditions et orientation vers services spécialisés.
- [SOS enfants](#) : fait partie de l'ONE. Ses équipes interviennent pour prévenir et traiter les situations de maltraitance. Elles offrent un accueil et une écoute aux enfants, familles et professionnel·les, évaluent les situations et proposent un accompagnement.
- [SOS inceste](#) : est une asbl qui vise à « combattre l'inceste et les abus sexuels sur les enfants et les adolescents, à aider les victimes d'actes incestueux et qui exige de la société qu'elle fasse respecter l'interdit de l'inceste qui fonde la culture et toutes ses lois ».
- [SOS viol](#) : est une asbl qui offre de l'écoute et du soutien aux victimes de violences sexuelles. Elle propose un accompagnement psychologique, social et juridique, ainsi qu'une ligne téléphonique et un tchat, gratuits et anonymes pour les victimes, leurs proches et les professionnel·les.
- [Services Droits des Jeunes \(SDJ\)](#) : informe et accompagne les jeunes sur leurs droits en matière scolaire, familiale, sociale et judiciaire. Elle propose un soutien gratuit et confidentiel, ainsi qu'une aide dans les démarches administratives et juridiques.
- [Services d'Action en Milieu Ouvert \(AMO\)](#) : services d'aide à la jeunesse qui accompagnent les jeunes de 0 à 18 ans et leurs familles, sans mandat judiciaire. Ils offrent écoute, soutien éducatif et social, ainsi que médiation et prévention, afin de favoriser l'intégration et l'autonomie des jeunes dans leur environnement.
- [Service d'Aide à la Jeunesse \(SAJ\)](#) : services publics qui accueillent et accompagnent les jeunes en difficulté ou en danger, ainsi que leurs familles. Ils proposent écoute, soutien éducatif et social, et peuvent mettre en place des mesures d'aide volontaire adaptées à chaque situation.
- [Tels Quels \(service social et étude\)](#) : est une asbl bruxelloise LGBTQIA+ qui propose un service social spécialisé, un centre de documentation et des activités culturelles et éducatives. Elle soutient l'émancipation des personnes, lutte contre les discriminations et offre ressources et accompagnement adaptés.
- [Voix des femmes sans papier](#) : est une asbl fondée par des femmes migrantes pour des femmes migrantes ayant des expériences diverses (réfugiées, travailleuses domestiques, femmes arrivées par regroupement familial, femmes sans-papiers). Elles sont spécialisées dans

l'assistance et le soutien aux femmes et filles migrantes victimes de violences conjugales et intrafamiliales telles que les violences liées à l'honneur, les mariages forcés et les mariages précoces.

- [Université des Femmes](#) : « e définit comme un laboratoire de recherche, d'enseignement et de réflexions féministes sur la condition des femmes ». L'université des femmes coordonne un groupe de travail sur l'inceste.

Sites internet et ligne d'écoute :

- [0800 30 030](#) : Le numéro gratuit et anonyme « Ecoute Violences Conjugales » est disponible 24/24h et 7/7j. Le site internet dispose d'un répertoire et des recommandations de ressources.
- [Access](#) : Cartographie des services disponible en 5 langues (Français, néerlandais, anglais espagnol et arabe) pour trouver des services accompagnant les victimes de violences basées sur le genre.
- [Stop-violence.brussels](#) : est un site internet de la région bruxelloise qui centralise des informations sur l'aide disponible pour les victimes de violences sexuelles et conjugales, pour les professionnel·les, les victimes et leurs proches. Le site dispose d'une cartographie des services avec un répertoire, de fiches et de vidéos explicatives dans différentes langues sur ces violences. Il propose aussi des ressources et des outils.
- [Stop-violences-femmes](#) : est un site de la COCOF, de la FWB et de la région wallonne qui propose des ressources pratiques, une orientation vers les services spécialisés, ainsi que des outils pour les victimes, leurs proches et les professionnel·les afin de mieux comprendre, prévenir et agir face aux violences. Le site propose aussi un agenda et un répertoire pour assister à des événements ou des formations.
- [Zanzu](#) : est un site multilingue d'information sur la santé sexuelle et reproductive, développée par le BZgA et Sensoa. Elle propose des contenus clairs et accessibles sur le corps, la contraception, les relations, les droits et les soins, destinés aux personnes migrantes et aux professionnel·les qui les accompagnent.

Outils et bibliographie :

- Centre Hubertine Auclert. *Le Violentomètre*. Paris: Centre Hubertine Auclert, 2018. <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/le-violentometre>.
- CERE asbl. Inceste : l'enfant, la loi, la culture – changer de regard. Bruxelles: CERE, 2024. Consulté le 28 novembre 2025. <https://www.cere-asbl.be/rendez-vous/presentation-de-letude-linceste-lenfant-la-loi-la-culture-changer-de-regard-2/>.
- Conseil de l'Europe. *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* (Convention d'Istanbul). Strasbourg: Conseil de l'Europe, 2011. <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention>.
- CVFE asbl. *Evivico – Évaluation intersectorielle des violences dans le couple*. Liège: CVFE, 2024. <https://www.evivico.be/>
- Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF). *Outil DPO*. Bruxelles: FLCPF, 2023
- Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF). *Inceste : Écouter, accueillir et accompagner les victimes*. Bruxelles: FLCPF, 2024. https://documentation-planningfamilial.net/pmb/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=7170
- Femmes de Droit. *Formation en ligne : violences sexuelles – Module 1 et 2*. Bruxelles: Femmes de Droit, 2024. <https://femmesdedroit.be/boutique/>
- *Loi modifiant le code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel*, loi du 21 mars 2022 publié le 30 mars 2022, https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-21-mars-2022_n2022031330.html

- Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). *Suspicion de maltraitance : guide juridique*. Bruxelles: ONE, 2018.
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Milieux_accueil/Flash_accueil/Guide-juridique/FA18-suspicion-maltraitance.pdf.
- Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone & Barreau de Bruxelles. *Les différentes formes d'exercice de la profession d'avocat*. Bruxelles: Barreau de Bruxelles, 2020.
https://barreaubruelles.be/assets/documents/Choisir-son-avocat/MEF_LVA_avocats_formes.pdf.



Guide de ressources

Avant toute chose, trouvez-vous un nom d'équipe :

Date de la partie :

Au cours du jeu vous aurez identifié des critères pour déterminer les ressources qui vous seront utiles. Il y a trois types de ressources : les ressources internes (RI, ex : vos collègues, une formation que vous avez suivie, etc) ; les collaborations externes (CE, par ex : des associations partenaires, etc) et les outils (O, par ex : l'outil DPO).

Inscrivez dans ce document les ressources que vous aurez identifié en équipe et que vous ne connaissiez pas avant le jeu. Si une personne de l'équipe ne connaît pas une ressource ou qu'il s'agit d'une ressource à laquelle vous ne pensez pas souvent, vous pouvez l'inscrire. L'objectif ici est que vous avez un mémo que vous pourrez utiliser dans votre pratique quotidienne.

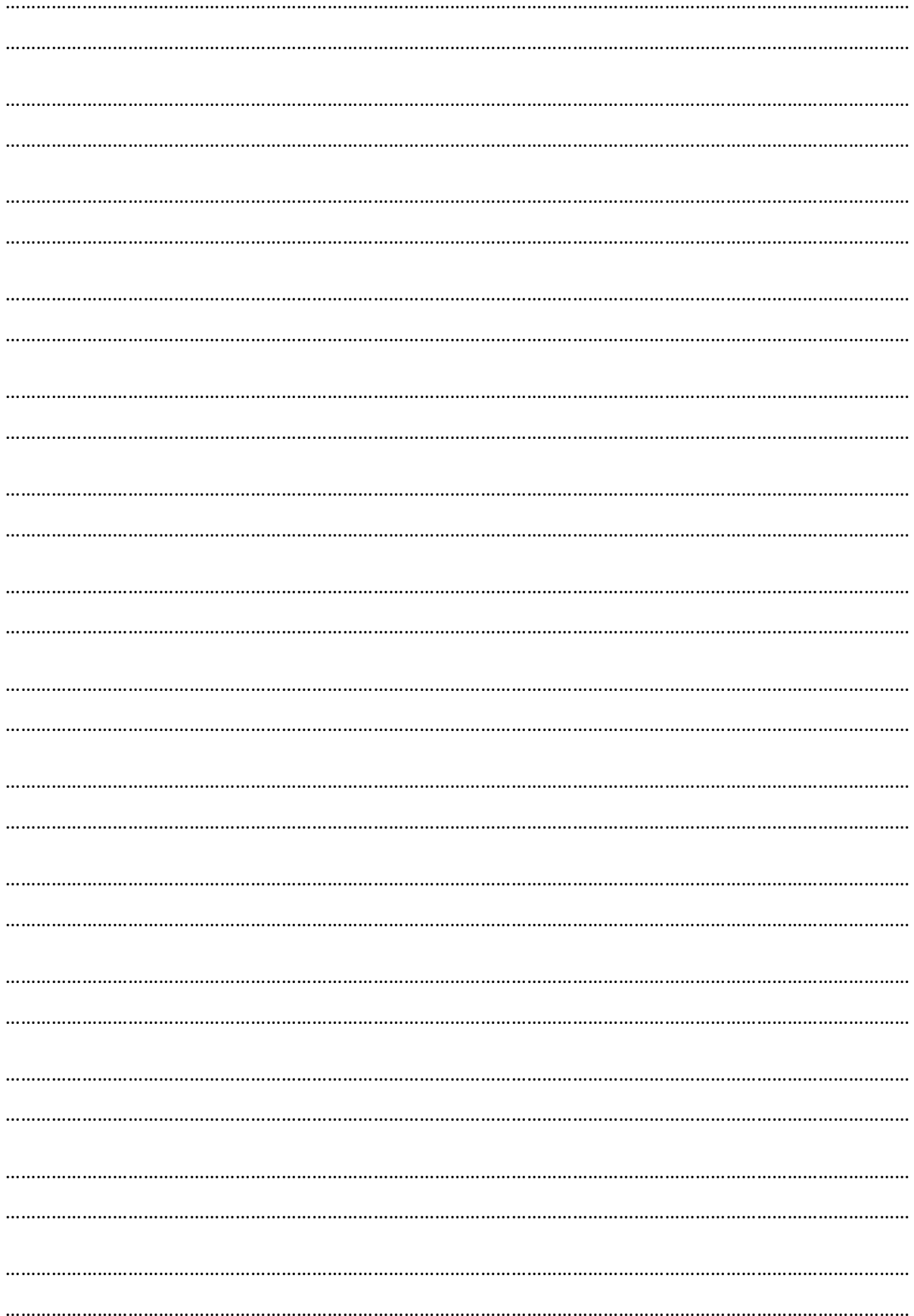
Lorsque les ressources ne sont plus d'actualité ou si vous rejouez, vous commencez un nouveau guide.

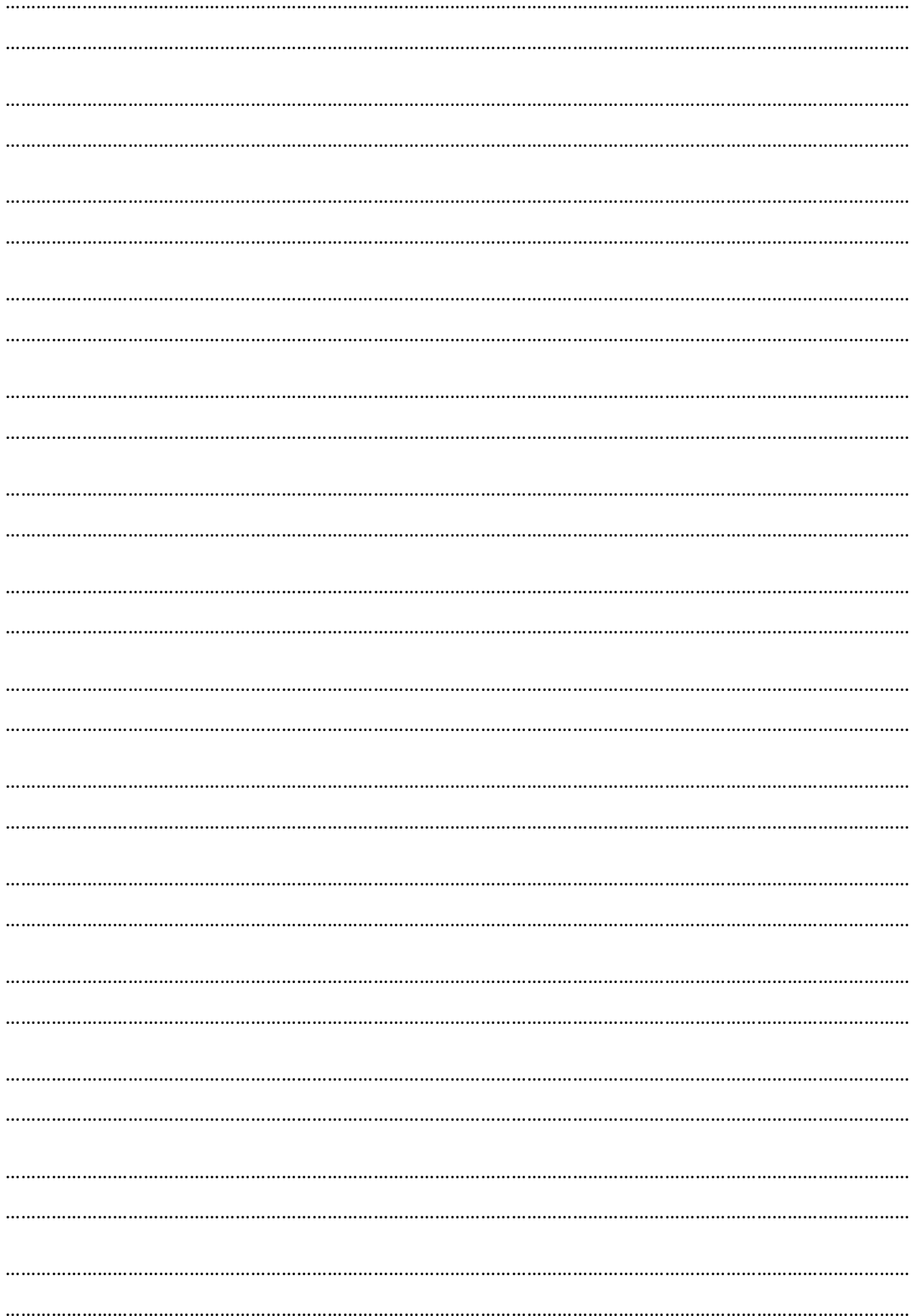
Ressources internes

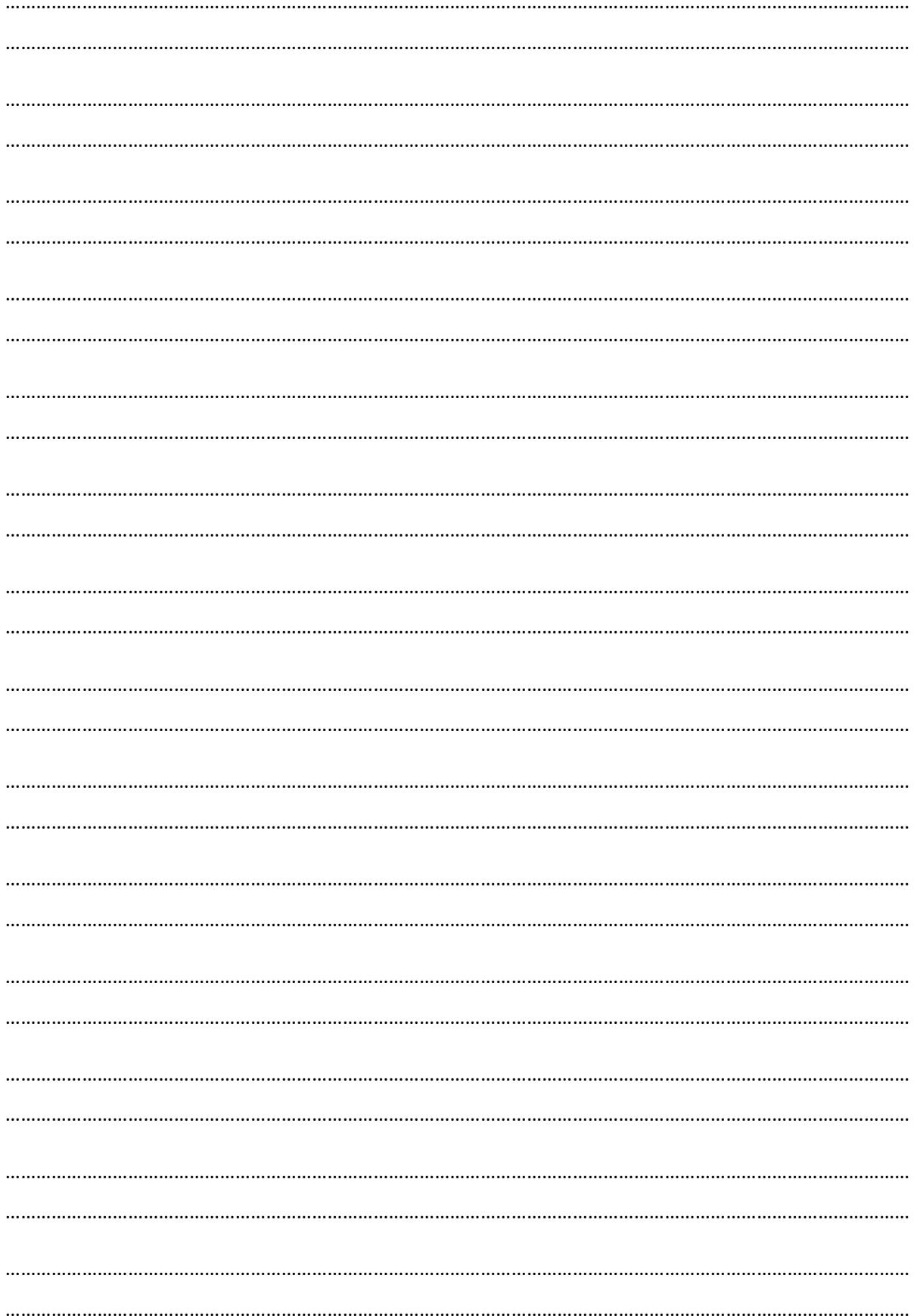
Collaborations externes

Outils

[illegible]







EDITION :

Édité par la FLCPF/CEDIF, décembre 2025.

Tous droits de reproduction réservés.



Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF)

Rue de la Tulipe, 34, 1050 Ixelles, Belgique.

Tél + 32 2 502 82 03 / www.planningfamilial.net